

# PROSOPOGRAPHIE CHRÉTIENNE DU BAS-EMPIRE

4

## PROSOPOGRAPHIE DE LA GAULE CHRÉTIENNE (314 – 614)

sous la direction de Luce PIETRI et Marc HEIJMANS

avec les contributions de

Philippe BERNARD, Carles BUENACASA-PEREZ,  
Janine DESMULLIEZ, Vivien ESSOUSSI,  
Christiane FRAISSE-COUÉ, Bernard MERDRIGNAC, Françoise PRÉVOT

**Volume 1-2**

**A – Z**

Philippe BERNARD	professeur de l'Université de Provence
Janine DESMULLIEZ,	professeur émérite de l'Université Lille 3 - Charles-de-Gaulle
Vivien ESSOUSSI	docteur en histoire du christianisme ancien
Christiane FRAISSE-COUÉ	ingénieur honoraire au CNRS
Marc HEIJMANS	ingénieur de recherche au CNRS, Centre Camille Julian, Aix-en-Provence
Bernard MERDRIGNAC	professeur de l'Université de Rennes
Luce PIETRI	professeur émérite d'histoire du christianisme de l'Université de Paris-Sorbonne.
Françoise PRÉVOT	professeur émérite de l'Université de Paris Est-Créteil

Cet ouvrage est le quatrième de la *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire* fondée par Henri-Irénée Marrou et Jean-Rémy Palanque sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

© Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance – 2013

Composition et infographie  
Artyom TER-MARKOSYAN-VARDANYAN 

ISBN : 978-2-916716-44-2 (les deux volumes)

Prix 360 €



9 782916 716442

*en mémoire de Charles Pietri*



## PRÉFACE

Consacré à la Gaule, cet ouvrage vient prendre rang dans la publication de la *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire (PCBE)* fondée par Henri-Irénée Marrou et Jean-Rémy Palanque et dont le premier volume, *l'Afrique (303-533)*, procuré par André Mandouze en 1982, a été suivi des deux tomes de *l'Italie (313-604)* en 1999-2000, sous la direction de Charles Pietri et de Luce Pietri, puis d'un troisième livre consacré par Sylvain Destephen au *Diocèse d'Asie (325-641)*.

De même que ceux qui l'ont précédé pour l'Occident, cet ouvrage est issu d'une enquête collective menée au sein d'une équipe d'historiens du Centre Lenain de Tillemont. Après l'achèvement de la Prosopographie italienne, ne restait, comme membre de ce Laboratoire ayant vocation à coopérer aux recherches déjà entamées sur la Gaule, qu'une seule ingénieure du CNRS, Christiane Fraisse-Coué. Cette dernière qui, après avoir notamment mis au point les formules et les listes conciliaires, a, malheureusement atteinte par la limite d'âge, pris sa retraite en 2002, a été remplacée, avec la même affectation, par Marc Heijmans, également ingénieur du CNRS. Celui-ci s'étant, avec ses qualités de rigueur et d'enthousiasme, pleinement investi dans sa nouvelle tâche, nous avons pu partager la responsabilité d'une entreprise reposant ainsi pour une bonne part sur nos deux personnes.

Toutefois, plusieurs enseignants-chercheurs, les uns rattachés au Centre Lenain de Tillemont, d'autres à titre bénévole, ont apporté, en raison de leurs compétences personnelles, des contributions majeures à la recherche prosopographique :

- Philippe Bernard pour la notice de l'évêque Germain de Paris aussi bien que pour les diptyques du monastère arlésien des Saints-Apôtres ;
- Janine Desmulliez, pour les correspondants gaulois de Paulin de Nole ;
- Vivien Essoussi pour la notice de Prosper d'Aquitaine ;
- Bernard Merdrignac pour les notices des saints armoricains ;
- Françoise Prévot pour celles de Sidoine Apollinaire et d'Eucher de Lyon et des proches de ce dernier.
- Dans cette liste, une place à part revient à Carles Buenacasa-Pérez, auteur des notices d'évêques gaulois dépendant du royaume wisigoth, car il est membre de l'équipe de l'Université de Barcelone dirigée par le professeur Josep Vilella (Grup de Recerques en Antiquitat Tardana) pour préparer la *Prosopographie de l'Hispanie* (en voie d'achèvement), équipe avec laquelle nous avons entretenu de fructueux échanges scientifiques.

Cependant, les notices de cet ouvrage – celles de ces derniers auteurs aussi bien que celles préparées par nous deux – ne sauraient être signées d'un nom particulier. En effet, présentées à l'occasion de séminaires de travail qui nous ont

réunis régulièrement, elles ont été très souvent, grâce aux critiques et aux suggestions d'autres membres de l'équipe activement présents, mises au point et enrichies, avant d'être ensuite révisées et harmonisées entre elles par les soins des deux directeurs de l'entreprise. Que soient donc remerciés aussi Jacques Biarne (le regretté professeur de l'Université du Maine), Brigitte Beaujard et Nancy Gauthier (toutes deux professeurs émérites de l'Université François Rabelais de Tours), Philippe Régerat (professeur à l'IUFM de Reims), ainsi que deux jeunes chercheuses associées plus épisodiquement à nos travaux, Valérie Gauge, professeur agrégée, et Caroline Fraisse, professeur certifiée.

La préparation du manuscrit a bénéficié de subventions accordées par le THAT et, au sein de l'Université de Paris-Sorbonne, par le Centre Lenain de Tillemont dirigé et par l'École doctorale « Mondes anciens et médiévaux ». Que les représentants de ces institutions trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Nos remerciements vont également au professeur Constantin Zuckerman qui a aimablement accepté que l'ouvrage soit publié par l'Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance.

*Luce Pietri et Marc Heijmans*

## INTRODUCTION À LA PROSOPOGRAPHIE CHRÉTIENNE DE LA GAULE (314-614)

Consacré à la Gaule, ce volume se conforme au programme de l'enquête lancée dans le cadre de la *Prosopographie chrétienne du Bas Empire*, en s'inscrivant à la suite des ouvrages précédemment dédiés, pour l'Occident, à l'*Afrique* et à l'*Italie* et, pour l'Orient, au *Diocèse d'Asie* ; de ces derniers, il adopte, pour l'essentiel, le système de présentation normalisée des résultats. Cependant quelques modifications ont été introduites pour adapter ces principes généraux à la situation spécifique de la Gaule : à sa géographie administrative et politique, à son évolution historique, aux structures de sa société, ainsi qu'à la nature de la documentation concernant les personnalités recensées.

### I. DOMAINE DE L'ENQUÊTE PROSOPOGRAPHIQUE

#### 1. *Limites chronologiques*

L'année 314 a été choisie pour point de départ, car elle est celle de la réunion à Arles, à la faveur du nouveau statut privilégié accordé par l'empereur Constantin aux Églises de l'Occident romain, d'un concile auquel les représentants de 16 Églises de provinces gauloises se trouvent pour la première fois réunis en assemblée. L'étude a été poursuivie jusqu'en 614, date à laquelle siègent à Paris les évêques de 75 communautés chrétiennes, soit, à quelques rares exceptions près, la quasi totalité de celles alors attestées dans la Gaule politiquement réunifiée sous la domination d'un souverain franc, Clotaire II, un dénombrement qui ne comprend donc pas les évêchés de Septimanie relevant alors d'une autre obédience, celle du royaume wisigoth (voir *infra* I, 2). Si le *terminus a quo* ne posait nul problème pour être respecté, en revanche le terme fixé pour l'enquête à l'année 614 est apparu comme une coupure arbitraire dans la vie des membres de toute une génération qui, formés ou entrés au service de l'Église dans les dernières années du VI<sup>e</sup> s. et les premières du VII<sup>e</sup> s., ont poursuivi leur cursus au cours des décennies suivantes : le parti pris a été de résumer succinctement dans leurs notices cette dernière période de leur carrière.

#### 2. *Champ géographique*

Le domaine géographique soumis à l'enquête correspond à l'étendue des deux vicariats civils, celui des Gaules et celui des Sept Provinces, tels que les présente la *Notitia Galliarum*, document administratif énumérant, à la fin du IV<sup>e</sup> s. ou au tout début du siècle suivant, les provinces respectives de ces deux ressorts, avec les *ciuitates* appartenant à chacune de celles-ci. Maintenu pour les

## INTRODUCTION

époques ultérieures, le choix de cette nomenclature géographique ne relève pas uniquement d'un souci de commodité : en effet, si les cadres de l'administration civile romaine ont été, progressivement au V<sup>s</sup>., puis plus nettement encore au siècle suivant, oblitérés par le jeu de partages politiques entre royaumes germaniques ne tenant plus compte des unités provinciales, ces mêmes cadres ont subsisté durablement dans la géographie des provinces ecclésiastiques et des cités épiscopales ; seul un petit nombre de modifications ont été apportées à cette organisation, soit par le transfert de quelques sièges épiscopaux du chef-lieu antique de la cité dans une autre localité, soit par la création de quelques nouveaux évêchés dans des agglomérations jadis secondaires.

Le territoire ainsi défini coïncide en grande partie avec celui de la France métropolitaine actuelle, mais à plusieurs exceptions notables près. D'un côté, la Corse se trouve exclue de l'enquête, dans la mesure où, constituant l'une des provinces du vicariat suburbicaire de l'Italie, elle est demeurée aussi du point de vue ecclésiastique dans la mouvance de la Rome pontificale et qu'à ce titre ses représentants ont fait l'objet de notices dans la Prosopographie chrétienne de l'*Italie*. En revanche, la Gaule, dans la période considérée, s'étendant, avec les provinces des *Belgiques Première et Seconde*, des *Germanies Première et Seconde*, de la *Maxima Sequanorum* et de la *Viennoise*, au nord et à l'est au-delà des actuelles frontières françaises, des cités situées de nos jours dans les royaumes de Belgique (Liège, Tongres, Tournai) ou des Pays-Bas (Maastricht), en République fédérale d'Allemagne (Cologne, Mayence, Spire, Trèves, Worms) ou dans des cantons de la Confédération helvétique (Augst/Bâle, Avenches/Lausanne, Genève, Martigny/Sion, Windisch) ont fourni un lot non négligeable de personnages pris en compte par la prosopographie chrétienne gauloise.

Enfin, deux autres cas particuliers doivent être évoqués : en premier lieu, celui de 8 évêchés qui, appartenant jusqu'au début du VI<sup>e</sup> s. à la province ecclésiastique gauloise de Narbonnaise Première, ont ensuite, avec le rattachement de la Septimanie au royaume wisigoth, échappé à l'Église des Gaules pour évoluer dans la sphère de la chrétienté hispanique. Pour ne pas arrêter le cours de l'histoire religieuse, il a semblé nécessaire de retracer brièvement, pour cette dernière période, le destin des acteurs de ces communautés, en renvoyant, pour de plus amples informations à la *Prosopographie chrétienne de l'Hispanie (300- 589)* en cours d'achèvement, dont l'un des auteurs, Carlos Buenacasa, nous a prêté son concours pour la rédaction des brèves notices en question. D'autre part, bien que s'émancipant, à partir du VI<sup>e</sup> s., de l'autorité des souverains francs, l'Armorique – contrairement aux recensements opérés dans d'autres prosopographies gauloises se bornant à inclure les rares évêques « bretons » présents à des conciles –, a légitimement trouvé sa place pleine et entière dans l'enquête : savant spécialiste de l'hagiographie bretonne, Bernard Merdrignac, se pliant obligeamment aux normes de l'entreprise, a accepté de rédiger les notices de ces « saints » armoricains.

### 3. *Catégories de personnages recensés*

Les personnages faisant l'objet d'une notice sont, dans leur immense majorité, originaires de la Gaule dans laquelle s'est déroulée la plus grande partie de

## INTRODUCTION

leur vie. Toutefois, quelques individus nés hors des frontières gauloises ont été accueillis dans le présent volume, dans la mesure où l'essentiel de leur carrière s'est déroulé en territoire gaulois, ou, *a fortiori*, lorsque leur existence même n'est attestée qu'à la seule occasion d'un passage dans ce dernier. Dans l'ensemble de cette population, ont été retenus pour faire l'objet de notices prosopographiques les représentants des catégories suivantes :

- au nombre des *religiosi*, les membres du clergé à tous les degrés de la hiérarchie, les hommes et les femmes faisant profession de vie monastique ou ascétique (moines, moniales, veuves consacrées, *conuersi* des deux sexes, ermites), ainsi que ceux des laïcs qui sont établis au service d'une Église ou d'une communauté (médecins ou bénévoles se consacrant aux soins des malades, *defensores ecclesiae*, notaires, *agentes* veillant aux intérêts matériels du patrimoine ecclésiastique ou monastique) ou bien qui sont requis pour souscrire des actes de donation ou des testaments en faveur l'Église ;

- les simples fidèles (au sens où cette expression désigne ceux qui n'appartiennent ni à l'élite sociale ni à l'élite religieuse), à la condition que, n'étant pas uniquement attestés comme des baptisés, ils se soient distingués du lot de quelque façon : par le recours à la *tuitio* ou à l'asile ecclésiastiques, par leurs actes charitables (donations à l'Église ; secours aux pauvres, aux malades et aux prisonniers), par l'ardeur de leur dévotion (manifestée par des pèlerinages, par la certitude d'être des miraculés, ou par la volonté d'être ensevelis *ad sanctos*) ;

- au nombre des aristocrates et « Grands » de condition laïque, des personnalités intervenant, souvent à l'occasion de l'exercice d'une fonction officielle (principalement dans les procès ou les engagements pris par un serment religieux) ou en raison de leur culture ou de leur influence économique et sociale, en faveur de l'Église (mais aussi parfois à son détriment), se signalant par l'ardeur de leur dévotion et de leur charité (voir la catégorie précédente), consacrant leurs études et leurs écrits à la défense du christianisme ou de la foi nicéenne, ou encore entretenant des relations étroites avec des membres du clergé ou de la milice monastique (correspondants des *religiosi*, et notamment des évêques, y compris avant l'accession de ces derniers à l'épiscopat). De cette troisième catégorie sont exclus les empereurs romains et les souverains ou souveraines germaniques, sauf s'ils se sont tôt ou tard consacrés à la vie religieuse.

À noter que les parents et alliés des membres de ces diverses catégories sont eux aussi titulaires d'une notice, si brève soit-elle : en effet, pour une même époque, la mention de leur statut juridique (esclavage, liberté, appartenance à un *ordo*), de leur carrière ou de leur conviction religieuse peut apporter un utile éclairage sur les relations sociales tissées au sein de la chrétienté gauloise et sur les rapports établis entre les différentes ethnies (en ces deux cas, par le jeu des alliances matrimoniales ou les réseaux de solidarité) ; elle peut aussi révéler, au cours du temps, une évolution significative manifestée soit par la progressive conversion au christianisme au sein d'une famille, soit par le choix des héritiers se répartissant dans leur carrière entre le service de l'État et celui de l'Église ou se consacrant successivement à l'un puis à l'autre.

## INTRODUCTION

Les notices des personnages dont le nom, connu par une inscription fragmentaire, est trop mutilé à son début pour être sûrement restitué sont regroupées en fin de volume.

Signalons enfin que, comme dans les autres volumes de la *Prosopographie chrétienne du Bas Empire*, les anonymes n'ont pas été pris en compte, sauf dans les cas exceptionnels où, grâce à sa fonction ou à sa localisation, un personnage innommé dans un épisode peut, par recoupement avec d'autres sources, être sûrement identifié.

### 4. *Fonds documentaire*

Les personnages ainsi recensés, on l'aura remarqué, appartiennent à des catégories plus diverses que celles retenues pour les prosopographies de l'Afrique, de l'Italie et de l'Asie, mais ils révèlent aussi, plus souvent, derrière le masque attribué par leur rôle, le visage d'individus aux personnalités fortement contrastées et parfois hautes en couleurs. Cette différence tient pour beaucoup à la nature particulière de la documentation extrêmement diversifiée dont bénéficie la Gaule. Si ici, comme ailleurs, à côté des monuments épigraphiques, les ouvrages des historiens, les sermons et les traités des moralistes et des théologiens apportent au prosopographe leur lot précieux d'informations, d'autres sources écrites, par leur abondance ou leur nature, projettent sur la chrétienté gauloise des éclairages plus particuliers. Il faut tout d'abord noter l'extrême importance de la législation conciliaire, régulièrement remise à jour grâce à des réunions particulièrement fréquentes : tout en manifestant l'intérêt constamment porté par nombre d'évêques au maintien d'une discipline ecclésiastique dans ses aspects les plus concrets, elle permet de mesurer l'adéquation, ou plus souvent l'écart, entre la règle normative et la conduite des personnages évoqués par les sources narratives ; il en va de même pour la correspondance échangée entre les évêques gaulois et le Siège romain. Par ailleurs, grâce aux testaments, aux actes de donation ou de vente conservés, sont connues et la fortune des particuliers les plus riches et la part de celle-ci venant grossir le patrimoine ecclésiastique et alimenter, sous le contrôle de l'évêque, les secours distribués aux nécessiteux. Au nombre de ces derniers figurent les estropiés et les malades, dont les maux sont diagnostiqués en termes médicaux, les victimes des disettes, des épidémies ou des violences soldatesques, tous présentés en grand nombre par les textes historiques et hagiographiques. Enfin, les échanges épistolaires très intenses et maints récits biographiques voire autobiographiques, révèlent les sentiments et croyances intimes partagés par les membres d'un même groupe social ou par l'ensemble des fidèles, quel que soit le niveau culturel de chacun d'eux. Dans l'univers mental de tous ceux-ci – ainsi qu'en témoigne tout particulièrement une littérature hagiographique foisonnante (*Vitae* et recueil de *Miracula*)-, est omniprésente l'intervention du surnaturel, sous la forme de la justice immanente de Dieu ou, plus fréquemment encore, sous celle des miracles, lesquels, guérissant les corps et les âmes, relèvent, pour les bénéficiaires, les témoins et les historiens ou hagiographes les relatant, de l'ordre du factuel et, à ce titre, ont été retenus pour tels par le prosopographe.

## INTRODUCTION

### II. STRUCTURE DES NOTICES

Se succédant dans l'ordre alphabétique des noms des personnages recensés, les notices, dans leur rédaction, se conforment à un certain nombre de règles communes.

#### 1. *Nom du personnage*

– Il figure en haut et à gauche, en majuscules sous sa forme latine, grecque ou germanique, conformément à la graphie présentée par la source littéraire ou épigraphique, une graphie souvent peu respectueuse en Gaule, surtout à partir du VI<sup>e</sup> s., de l'onomastique classique. Toujours en raison de cette dysorthographe de plus en plus courante, ce nom est éventuellement suivi d'une première note donnant une ou des variantes significatives fournies par les différentes sources ou par les divers manuscrits d'un même texte, la dénomination privilégiée en tête de la notice étant celle qui paraît la plus sûrement ou la plus fréquemment attestée.

– Les homonymes sont numérotés dans l'ordre chronologique et, si deux ou trois d'entre eux sont attestés à une même date, suivant leur rang dans les souscriptions conciliaires ou leur grade respectif dans la hiérarchie civile ou ecclésiastique.

Précédant un nom ou un sobriquet, un astérisque signale le renvoi à la notice développée sous une dénomination nettement différente ou sous le *cognomen* le plus fréquemment usité dans le cas des *duo* ou *tria nomina*.

Deux astérisques avant le nom distinguent les personnages dont l'existence n'est pas sûrement attestée – notamment ceux mentionnés dans des textes hagiographiques tardifs ou jugés peu fiables – et dont la notice (non datée) est en conséquence plus brève ; en cas d'homonymie, ceux-ci sont catalogués après les personnages de même nom historiquement connus.

#### 2. *Datation*

Elle figure en haut à droite de la notice entre parenthèses (sauf pour les personnages à double astérisque). Dépendant des éléments chronologiques offerts par les sources et toujours explicités par la notice, elle se présente sous des formes très diverses.

\* Dans les cas les plus favorables, on dispose de dates assurées :

– dates de la naissance et de la mort (la première pouvant être déduite de l'âge atteint au moment du décès) : (550-627)

– une date médiane et la date du décès : (...526-539)

– une date médiane (... 346...) ou deux dates médianes (...406-407...)

– la seule date de la mort : (... 582)

\* Lorsque fait défaut une date précise, peuvent être indiquées :

– soit une fourchette chronologique nettement déterminée : (...entre 494 et 518...)

– soit un terminus *a quo* (... après 585 ...) , soit un terminus *ante quem* (... avant 470...), soit parfois les deux (...avant 573- après 586 ...)

## INTRODUCTION

– soit, notamment lorsqu’il s’agit de textes épigraphiques, la simple indication du siècle (VI<sup>e</sup>s.), assortie si possible de la mention : début, 1<sup>ère</sup> moitié, milieu ou 2<sup>e</sup> moitié du siècle considéré.

\* Enfin, comme ces divers types de datation sont parfois affectés d’un degré plus ou moins élevé de précision ou de certitude, on utilise :

– la barre oblique pour indiquer une hésitation entre deux dates proches (... 449/450...), voire deux siècles successifs (VI<sup>e</sup> / VII<sup>e</sup> s.)

– le point d’interrogation pour signaler une date insuffisamment assurée ou relevant d’une hypothèse relative à l’identification du personnage : (... entre 585 ?- 590 ...).

### 3. *Qualité du personnage*

Lorsque celle-ci est mentionnée explicitement par la ou (les) source(s), elle figure à la ligne 2 de la notice ; si diverses étapes de la carrière civile ou ecclésiastique du personnage sont connues, c’est toujours la titulature du plus haut rang (*uir illustris*), ou celle de la plus importante charge revêtu (*dux, episcopus...*) qui est retenue, et toujours dans l’exacte formulation latine donnée par les documents. Le titre, lorsqu’il indique une fonction, est fréquemment suivi, pour localiser le ressort territorial où celle-ci est exercée, d’un toponyme ; ce dernier est, dans la parenthèse qui suit, identifié d’abord au nom latin de la *ciuitas* figurant dans la *Notitia Galliarum*, accompagné de celui de la province, puis au nom français de cette même localité avec son appartenance à un département ou à l’un des pays voisins de la France. Dans le cas d’évêques dont le siège, non mentionné par les sources, peut cependant être identifié avec quelque certitude, le nom de la ville dont il dirige l’Église est indiqué entre parenthèses en français.

### 4. *Corps de la notice*

Le personnage, dont le nom figurant en tête de la notice est le sujet de la première phrase du texte et il le demeure dans la suite de la rédaction, où il apparaît sous sa simple initiale. De cette règle du sujet, garantie de rigueur, peut seulement être exonérée une remarque finale destinée à conforter ou à écarter une identification avec un homonyme.

La notice exploite tous les éléments connus par les sources de toute nature, dans l’ordre chronologique des événements. Cette règle souffre deux exceptions :

– les faits sûrement datés sont cités avant ceux dont les dates, même antérieures, sont hypothétiques, car relevant d’une identification plus ou moins aléatoire avec un homonyme ou de l’attribution plus ou moins hasardeuse d’une localité où est exercée la fonction ;

– les faits indatables ou les données mal assurées par la documentation sont regroupés à la fin et si possible classés de façon thématique.

Étant donné que les évêques, dans leur grande majorité, ont siégé au moins une fois dans une assemblée conciliaire et souvent dans plusieurs de celles-ci, il a paru nécessaire de se borner, dans leurs notices, à mentionner le rang de chacun d’eux dans la liste des souscriptions et éventuellement une intervention personnelle

## INTRODUCTION

dans les débats ; en conséquence l'analyse des canons promulgués lors d'une session figure uniquement dans la notice du « président » (ou des deux co-présidents), au nom duquel elle est renvoyée en note dans les notices des autres Pères conciliaires, afin d'éviter de surcharger ces dernières de développements inutilement répétitifs.

Les personnages cités pour leurs relations de diverse nature avec le titulaire de la notice sont, dans le cours de cette dernière, mentionnés sous leur dénomination latine, à l'exception d'illustres personnalités trop bien connues pour ne pas être évoquées par leur nom français : Bertrand du Mans, Cassien, Césaire d'Arles, Colomban, Venance Fortunat, Gennade, Grégoire de Tours, Hilaire d'Arles, Hilaire de Poitiers, Martin de Tours, Radegonde, Sulpice Sévère, Sidoine Apollinaire.

Les toponymes des agglomérations secondaires cités par les sources latines sont, dans la mesure du possible, localisés dans la géographie actuelle de la commune et du département.

### 5. Notes infra-paginales

Une première note, lorsqu'il s'agit d'une personnalité de la société civile, renvoie systématiquement à la notice que lui consacre l'un des volumes de la *Prosopography of the Late Roman Empire (PLRE)* en s'attachant essentiellement au développement de sa carrière, un aspect plus succinctement évoqué dans le présent ouvrage pour faire place au rôle, plus important dans l'optique de ce dernier, joué par le personnage dans le cadre de la vie religieuse. En revanche, nulle référence n'est faite à des études prosopographiques plus spécifiquement gauloises, car trop nombreuses et se consacrant à des recensements partiels dans des temps autrement limités et/ou ciblant uniquement une catégorie précise d'individus, pour qu'on puisse les citer toutes, sans alourdir considérablement les notes par la discussion d'interprétations ou de datations différentes.

Les notes les plus nombreuses indiquent, pour chacun des faits mentionnés et des dates retenues, les sources de l'information, auteurs ou documents antiques ou, pour les inscriptions, la publication moderne. Une référence précédée d'un *cf.* renvoie à un texte dans lequel le personnage n'est pas explicitement nommé, mais peut être reconnu avec quelque certitude ou bien à une source apportant une information utile pour la chronologie, le contexte historique ou géographique, ou bien encore pour la nature de l'intervention. En conséquence, seules quelques notes offrent une référence érudite à un ouvrage ou à un article, dans un nombre limité de cas précis : soit pour élucider un problème dont les données sont trop complexes pour figurer dans le texte de la notice, soit pour définir la nature de la source de référence privilégiée, notamment dans le cas des textes hagiographiques armoricains.

En revanche, des notes renvoient systématiquement dans chaque notice aux personnages cités dans le texte de la notice, autres que le titulaire de celle-ci ; par convention leurs noms (assortis d'un numéro d'ordre pour les homonymes), précédés d'une flèche, figurent en capitales, lorsqu'il s'agit de personnalités cataloguées dans le présent volume ainsi que dans ceux de la *PCBE* déjà parus

## INTRODUCTION

(*Afrique et Italie*) ou à paraître (*Hispanie*), et en caractère minuscules pour celles uniquement recensées dans les tomes de la *PLRE*.

Des notes sont également attachées à la mention d'églises ou d'établissements religieux attestés dans une cité épiscopale, soit que ceux-ci aient été fondés, reconstruits et embellis ou encore enrichis par le titulaire de la notice, soit qu'ils aient été le cadre d'un événement vécu par ce dernier ou encore le lieu choisi par lui pour son dernier repos : dans ces divers cas, référence est faite à l'un des volumes de la série, désormais complète, de la *Topographie Chrétienne des Cités de la Gaule (TCCG)*, une entreprise menée parallèlement et en étroite relation avec celle de la prosopographie gauloise.

### III. ANNEXES

On trouvera à la fin du second volume :

- \* les fastes épiscopaux des Églises de la Gaule
- \* une liste des conciles tenus en Gaule et de ceux réunis hors de son territoire auxquels participent un ou plusieurs évêques gaulois

*Luce Pietri*